

**Le 22 mars 2019**

[Original]

### **Négociations collectives**

**M. D. Landry** : Tout d'abord, je veux saluer les gens représentant les travailleurs et travailleuses des foyers de soins qui sont ici aujourd'hui.

[Traduction]

Je suis sûr qu'ils aimeraient mieux être assis à la table des négociations que dans les tribunes, monsieur.

[Original]

Hier, un juge a rendu la plus récente décision concernant la crise qu'ont créée les Conservateurs lorsqu'ils n'ont pas négocié de bonne foi avec les travailleurs et travailleuses des foyers de soins et lorsqu'ils ont refusé l'arbitrage exécutoire.

[Traduction]

Monsieur le premier ministre, pouvez-vous nous donner votre interprétation de la décision et dire aux gens du Nouveau-Brunswick quelles sont les prochaines étapes?

**L'hon. M. Higgs** : Merci de la question. La décision rendue hier visait à protéger les personnes âgées chez elles. Elle visait l'établissement d'un programme auquel nous travaillerions ensemble en vue de trouver une solution plutôt que de nous trouver dans une situation difficile parce que des gens menaçaient de débrayer et de laisser les personnes âgées dans une situation vulnérable. Voilà la préoccupation, Monsieur le président.

Le fait que des discussions sont en cours depuis 28 mois est une source de préoccupation. Le fait que nous constatons un revirement complet de la part des parlementaires actuellement du côté de l'opposition par rapport à la position qu'ils avaient il y a 21 ou 22 mois, alors qu'ils étaient au pouvoir, est une source de préoccupation. Aujourd'hui, leur position est différente, Monsieur le président. Au Nouveau-Brunswick, nous devons faire preuve de cohérence dans notre façon d'aller de l'avant ensemble et de traiter les problèmes réels. Nos problèmes sont réels, Monsieur le président. Nous n'avons pas les personnes qu'il faudra pour satisfaire à nos besoins futurs dans la province. Nous devons penser différemment, agir différemment et faire les choses différemment, Monsieur le président. Il est temps que nous tenions des discussions franches, non pas à propos des salaires, mais à propos des soins, des compétences et de tout ce qu'il faudra pour relever les défis futurs, Monsieur le président.



[Original]

**M. D. Landry** : Je pense que les travailleurs et travailleuses des foyers de soins sont prêts à faire une partie de ce que dit le premier ministre. Ils sont prêts à le faire assis à une table de négociations et non pas devant les tribunaux. Le Parti libéral a proposé l'arbitrage exécutoire pour mettre fin à cette crise. Le lendemain, le Parti vert et l'Alliance des gens ont proposé la même chose.

[Traduction]

Je suis content que les Verts et l'Alliance aient décidé de se joindre aux Libéraux pour proposer l'arbitrage exécutoire en vue de mettre fin à la crise. Les partis de l'opposition s'unissent pour défendre les personnes âgées et le personnel des foyers de soins. Nous avons la majorité, Monsieur le président.

[Original]

Nous avons une majorité : les parlementaires des trois partis de l'opposition appuient les travailleurs et les travailleuses et ils appuient les pensionnaires des foyers de soins. Le premier ministre est-il prêt à recourir à l'arbitrage exécutoire?

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, parlons de l'arbitrage exécutoire et de la raison pour laquelle nous sommes dans la situation actuelle. Une nouvelle offre a été présentée en juillet et en août. Un tout nouveau cadre de négociations a ainsi été créé quand le processus était bien amorcé, Monsieur le président. Pourquoi le pourcentage est-il passé à 20 %? Il est passé à 20 % parce que les gens espéraient que nous recourions à l'arbitrage exécutoire et que l'arbitre dise : Ah, il est question ici de 20 % et là, de 4 % ; nous couperons donc la poire en deux pour aboutir à 12 %. Monsieur le président, ce n'est pas une solution. Ce n'est qu'un plan qui soulève la question suivante : Comment financerons-nous la mesure? Les 20 % représentent 7 000 \$ de plus par lit ou 28 millions de dollars de plus par année. Nos pensionnaires assumeront-ils ce coût? Est-ce là l'objectif? Est-ce là ce que nous ferons? Augmenterons-nous les taxes et impôts?

Monsieur le président, les parlementaires du gouvernement précédent ont maintenu leur position pour une augmentation de 4 % et ils l'ont maintenue aussi longtemps qu'ils étaient au pouvoir. Puis, tout à coup, lorsqu'ils n'étaient plus au pouvoir, ils ont adopté une nouvelle attitude, Monsieur le président. Il est temps que les gens défendent leurs convictions et que nous travaillions ensemble pour trouver des solutions. Voilà ce que nous recherchons.



[Original]

**M. D. Landry** : J'aimerais que le premier ministre arrête de blâmer les autres, qu'il porte la culotte et qu'il négocie. Le premier ministre doit finalement s'asseoir à la table de négociations pour régler le problème.

Je reviens à ce que j'ai dit mardi dernier. Nous avons fait appel à l'arbitrage pour ce qui est des agents correctionnels, et cela n'a pas fait sauter la banque de la province pour autant. Il n'y a pas eu de faillite. Je demande donc s'il n'y a pas d'autres manières que le premier ministre peut trouver pour négocier avec ces gens-là. Les trois partis de l'opposition, qui forment la majorité, demandent au premier ministre de recourir à l'arbitrage exécutoire pour régler ce conflit. Cela fera en sorte que les pensionnaires des foyers de soins... Les travailleurs et travailleuses des foyers de soins pourront finalement aller travailler sans avoir à se casser la tête à tous les jours. Cela permettrait de finalement régler cette crise.

[Traduction]

**L'hon. M. Higgs** : Monsieur le président, si nous voulons avoir recours à l'arbitrage exécutoire pour ce qui est de l'offre initiale de 4 % — laquelle n'a pas été acceptée —, c'est bien. Procédons ainsi. Cependant, inventer une offre au milieu du processus et dire que tout ce que toutes les autres personnes ont accepté au cours des dernières rondes de négociations... Le fait même que le personnel hospitalier ait accepté l'offre n'est-il plus suffisant? Monsieur le président, ce n'est pas le moment d'inventer — d'inventer — une offre. Le moment est venu de trouver une solution durable.

Nous sommes disposés à parler des salaires, car il est bien de le faire, Monsieur le président. Nous pouvons résoudre la question des salaires au fil du temps, mais nous devons trouver une façon d'obtenir les fonds nécessaires. Nous devons parler des heures de soins. Nous devons parler des taux élevés de congés de maladie et d'accidents, car il n'est pas acceptable que des personnes ne puissent pas se présenter au travail comme elles le devraient en raison des conditions ou pour toute autre raison. Monsieur le président, nous devons parler des compétences requises dans les foyers de soins, car nous ne pouvons pas continuer à gérer la situation actuelle, et nous devons parler de ce qui est essentiel et de ce qui ne l'est pas. Les salaires sont loin d'être le seul enjeu, mais, malheureusement, les discussions n'ont pas porté sur beaucoup plus que les salaires, Monsieur le président.

[Original]

## Tourisme

**M. J. LeBlanc** : Ma question s'adresse au ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. La partie tourisme de votre ministère a vu son budget passer de 20 millions de dollars à 12 millions de dollars, soit une baisse d'environ 40 %. C'est une réduction énorme. Qu'est-ce qui est réduit? Est-ce le marketing, les emplois ou les deux? Rappelons que le ministre provient



du secteur culturel et touristique. Comment peut-il prétendre favoriser son secteur professionnel et justifier une réduction de 40 % du budget de son ministère?

**L'hon. M. Gauvin** : Merci beaucoup pour la question. Je ne suis pas sûr du ton, mais merci pareil. J'aimerais dire que, durant les trois dernières années, j'ai travaillé dans l'industrie touristique et que j'ai oeuvré dans le développement économique. L'opposition se plaît à oublier cette partie. J'ai réalisé que, avec le gouvernement précédent, il n'y avait pas de mesure. Il préférerait appeler les dépenses des investissements.

Je travaille très dur au sein du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Globalement, le ministère que je guide présente son troisième plus haut budget dans l'histoire de la province. Nous avons fait une moyenne. Ce n'était pas de gaieté de coeur. Nous faisons appel aux gens ; nous allons miser sur les gens. Une bonne idée ne se trouve pas avec de l'argent. Il faut que chaque dollar que nous dépensons frappe la cible. Merci beaucoup.

**M. J. LeBlanc** : Ma question s'adresse encore au ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Le plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick, élaboré en consultation avec le monde des affaires de la province, avait cerné le tourisme comme représentant une véritable possibilité de croissance. Je pense que le premier ministre actuel était d'accord pendant sa campagne électorale. Comment le ministre peut-il justifier cette réduction budgétaire?

**L'hon. M. Gauvin** : Merci beaucoup pour la question. Cela me fait toujours plaisir de discuter avec le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, qui est d'ailleurs le seul qui soit venu me rencontrer pour parler de sa circonscription. Merci pour cela. J'ai réalisé une chose avec cette équipe-ci : Nous ne travaillerons pas de manière cloisonnée. Il y a une façon d'aller chercher de l'argent dans d'autres ministères pour partager le fardeau. Nous allons travailler en équipe. Je sais que c'est un nouveau jour, mais je réalise qu'il y a déjà cinq ou six ministères qui collaboreront avec le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Nous allons faire des gains. Je ne suis pas inquiet pour la saison qui s'en vient. Nous allons avoir du plaisir. Espérons qu'il fasse beau. Merci beaucoup.

## Route 11

**M<sup>me</sup> F. Landry** : Du côté des parlementaires d'en face, à la Chambre, la main gauche ne semble pas savoir ce que fait la main droite. Je ne sais pas si c'est la faute du ministre des Finances ou celle du premier ministre. Avant Noël, nous avons tout d'abord appris que le projet de la route 11 était annulé. Cette semaine, le ministre des Finances a annoncé que la route serait plus ou moins élargie de Cocagne à Bouctouche, mais sans les ponts, ce qui aurait entraîné un flux de circulation très étrange et potentiellement dangereux sur cette route très fréquentée. Hier, le ministre des Transports et de l'Infrastructure a déclaré que le projet d'élargissement de la route était annulé de nouveau. Y a-t-il quelqu'un, à la Chambre, du côté des parlementaires d'en face, qui a une idée à savoir dans quelle direction s'en va la route 11?



[Traduction]

**L'hon. M. Oliver** : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de sa question. Comme vous le savez, dans le cadre des discussions budgétaires, nous avons annoncé que nous achèverions des travaux d'élargissement à quatre voies de tronçons de la route 11. Nous négocions actuellement avec le gouvernement fédéral pour déterminer exactement quelles phases nous pourrions entreprendre et nous lui avons demandé de revenir sur certains des arrangements que nous avons pris, surtout pour ce qui est des ouvrages le long de la route. Nous en discuterons encore avec le gouvernement fédéral et, lorsque nous aurons son annonce, nous irons de l'avant, ce qui permettra à la population de comprendre exactement ce que nous pouvons faire et où nous pourrions passer à l'action. Merci.

[Original]

**M<sup>me</sup> F. Landry** : Ce projet crucial pour le développement économique et touristique du nord et de l'est du Nouveau-Brunswick était financé à raison de 50 % par le gouvernement fédéral. Cela signifie-t-il que, en annulant ce projet, votre gouvernement va laisser des dizaines de millions de dollars du fédéral sur la table et que vous continuerez à compromettre la sécurité des personnes, des patients et des entreprises qui empruntent cette route?

[Traduction]

**L'hon. M. Oliver** : Pour faire suite à mes dernières observations, comme les parlementaires d'en face le savent, le projet de la route 11 comprend plusieurs phases. Cette année, nous avons comme engagement d'achever le tronçon qui se trouve juste au sud de la rivière Cocagne. Je devrais dire que, à l'heure actuelle, un appel d'offres a été lancé pour le pont de Shediac, et nous attendons les résultats, puisque le concours prendra fin bientôt.

En outre, nous avons mentionné qu'un tronçon de route avait été construit en partie et avait besoin d'être asphalté. Nous voulons achever ce tronçon afin de pouvoir assurer la sécurité des membres du public pour qu'ils puissent se déplacer plus longtemps sur cette route et que nous n'ayons pas à installer des voies de dépassement ni d'autres ouvrages. Ce sont les projets auxquels nous donnons suite à ce moment-ci pour nous permettre d'achever une partie plus longue de ce tronçon. Merci.

### **Personnel infirmier praticien**

**M. D'Amours** : Monsieur le président, l'accès aux soins de santé représente un grand défi dans de nombreuses régions du Nouveau-Brunswick. De nombreuses personnes n'ont pas de médecin de famille. Les salles d'urgence devraient servir aux besoins urgents et non aux besoins médicaux ordinaires.

Nous savons tous que le personnel infirmier praticien représente une des solutions. Toutefois, quand il est temps pour le gouvernement de promouvoir la profession et de se rendre compte



des avantages d'avoir ce personnel dans notre province, le gouvernement s'assure de limiter les services qu'il peut fournir. Quand le ministre de la Santé mettra-t-il en oeuvre un processus qui permettra au personnel infirmier praticien d'exercer au sein de cliniques du secteur privé, comme celle dans le nord-ouest, afin de dispenser des services adéquats aux gens du Nouveau-Brunswick qui veulent obtenir de tels services?

**L'hon. M. Flemming** : Monsieur le président, si le député d'en face prenait le temps de lire le budget, il y trouverait la réponse à sa question. Notre budget établit des projets et des montants qui seront affectés au personnel infirmier praticien, à son champ de pratique et à une clinique, à Moncton, où les services seront dispensés par le personnel infirmier praticien, que nous construirons, ouvrirons et doterons en personnel. Au lieu de prendre la parole pour poser des questions pour lesquelles il n'est de toute évidence pas préparé, je suggérerais au député de se procurer un document à lire. Il s'agit du budget.

[Original]

**M. D'Amours** : Évidemment, le ministre de la Santé a de la difficulté à comprendre les questions ; donc, je vais essayer une autre fois.

Dans bien des régions du Nouveau-Brunswick, l'accessibilité aux soins de santé est un grand défi. Beaucoup de gens sont laissés à eux-mêmes, sans médecin de famille. Les salles d'urgence devraient être utilisées pour les urgences et non pas pour les besoins médicaux réguliers.

Nous savons tous que les infirmières praticiennes font partie d'une solution ; par contre, quand c'est le temps pour le gouvernement de promouvoir la profession et de reconnaître les avantages d'avoir ces personnes dans nos services et dans notre province, il s'assure de limiter les services qu'elles peuvent offrir.

Quand le ministre de la Santé va-t-il mettre en place un processus permettant aux infirmières praticiennes en cliniques privées, comme celle du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, de pouvoir servir adéquatement les gens de la province, dont ceux qui en ont besoin aujourd'hui? Ce n'est pas compliqué : On laisse à eux-mêmes les gens qui n'ont pas de médecin de famille. Quelle est la réalité, et que peut faire le ministre? Quand va-t-il prendre ses responsabilités?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : J'ai un autre document que le député d'en face peut lire. Il s'agit de la plateforme du Parti PC du Nouveau-Brunswick des dernières élections. Elle présente clairement notre engagement envers le personnel infirmier praticien. Elle précise clairement que nous étendrons son champ de pratique. Elle présente clairement notre engagement relatif aux soins de santé primaires. Encore une fois, si le député prenait le temps de lire notre plateforme et notre budget, il verrait que nous avons abordé les questions et que nous les traitons, c'est-à-dire les mêmes questions auxquelles les parlementaires d'en face n'ont pas touché pendant quatre ans. Merci, Monsieur le président.



## Protection de l'enfance

**M<sup>me</sup> Harris :** Monsieur le président, il est très, très évident que l'actuel gouvernement des Conservateurs et de l'Alliance des gens tourne le dos aux personnes les plus vulnérables de notre province. Vous vous préoccupez absolument du puissant dollar beaucoup plus que des pensionnaires des foyers de soins, des enfants qui connaissent des difficultés liées à la protection de l'enfance et des personnes qui n'arrivent pas à gagner leur vie, et vous vous asseyez de l'autre côté et célébrez. Cela est très, très révoltant.

Monsieur le président, dans le budget qui vient d'être présenté, des compressions sont faites au chapitre des Services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap. Nous examinons le rapport Savoury. Je cite : « les demandes supplémentaires et la nature complexe des problèmes que vivent les enfants, les jeunes et les familles excèdent les ressources disponibles ». Comment la ministre affectera-t-elle plus de ressources à la protection de l'enfance, puisqu'elle investira moins et qu'elle a perdu son combat contre M. Higgs pour qu'il lui donne l'argent dont elle a besoin afin de protéger les enfants?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard :** Monsieur le président, je suis heureuse de pouvoir encore prendre la parole sur la protection de l'enfance. Vous savez, il y a un an, les gens d'en face étaient au pouvoir et défendaient un budget. Aujourd'hui, nous défendons le nôtre. Je peux dire avec fierté que nous avons consacré aux Services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap 30 millions de dollars de plus que les gens d'en face lorsqu'ils... La somme représente 8,5 millions de dollars de plus pour les services de bien-être à l'enfance.

Nous chercherons à donner suite aux recommandations du rapport Savoury, Monsieur le président. Nous nous sommes engagés à le faire. Nous ferons des mises à jour dans nos rapports annuels, et mon personnel et moi nous rencontrerons régulièrement pour veiller à ce qu'une suite soit donnée aux recommandations. Déjà, nous avons mis en place... Nous avançons en ce qui concerne les mesures législatives visant la protection de l'enfance, nous formons un groupe de travail qui s'occupera de l'accueil centralisé et nous cherchons des façons de mettre en oeuvre les mesures nécessaires. Certaines analyses doivent être faites, Monsieur le président. Nous faisons le travail. Merci.

**M<sup>me</sup> Harris :** Je tiens à bien préciser quelque chose, Monsieur le président. Aujourd'hui, de ce côté-ci de la Chambre, nous défendons les gens du Nouveau-Brunswick, et non le budget du gouvernement allianciste-conservateur. Monsieur le président, nous nous préoccuons des gens qui sont en première ligne, des travailleurs sociaux qui s'occupent de la protection de l'enfance et des personnes qui s'occupent d'une personne de leur famille ayant un handicap. Quand la ministre cessera-t-elle de parler par énigmes et donnera-t-elle de vraies réponses aux personnes touchées par les décisions budgétaires en question? Le bon choix sera-t-il fait, Monsieur le président? La ministre agira-t-elle comme il convient et remplacera-t-elle immédiatement tous les emplois temporaires en protection de l'enfance par des postes à temps plein?



(Exclamations.)

**M<sup>me</sup> Harris** : Monsieur le président, nous voyons l'arrogance des gens de l'autre côté. Croyez-moi, il faudra plus que vous pour me dire de m'asseoir.

Monsieur le président, la ministre fera-t-elle ce qu'il convient de faire et pourvoira-t-elle les postes? Oui ou non?

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Monsieur le président, je pense qu'il est assez incroyable que la députée d'en face puisse se lever de l'autre côté de la Chambre pour exiger que nous fassions ce que les gens d'en face n'ont jamais fait. Nous ne serons pas silencieux sur la question, Monsieur le président. Nous ferons notre travail. Nous ferons des analyses et nous donnerons suite aux recommandations du rapport Savoury dès que nous le pourrons. Nous ne pouvons pas basculer un interrupteur, mais nous savons que nos préposés à la protection de l'enfance travaillent avec diligence chaque jour afin de fournir une protection aux enfants de notre province. Nous continuerons le travail, Monsieur le président. Nous évaluerons le coût qu'il faudra assumer pour que les employés occasionnels deviennent des employés à temps plein et nous mettrons en oeuvre les mesures dès que possible.

Je promets ceci. Je me suis engagée envers les membres du personnel du ministère du Développement social. Je leur ai dit que rien ne serait mis en oeuvre sans qu'ils n'en soient d'abord informés et j'y veillerai. Nous les consulterons, nous travaillerons avec eux et nous présenterons leurs suggestions sur les façons d'améliorer le ministère. Je fais cela volontiers et fièrement en tant que parlementaire qui fait partie du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## Négociations collectives

**M. DeSaulniers** : Merci, Monsieur le président. Comme bon nombre de gens le savent, j'ai de l'expérience en relations de travail et j'ai participé à beaucoup de négociations. Je suis en mesure de reconnaître des faits qui se sont produits récemment. Je constate que les tactiques utilisées par le gouvernement devant les tribunaux n'ont fait que renforcer la détermination des travailleurs. Nous savons aussi que les travailleurs ont largement rejeté l'offre du gouvernement. Nous savons aussi que le gouvernement craint qu'une modification de son offre crée des précédents. À mon avis, le gouvernement devra fournir des fonds additionnels et faire preuve de créativité. Je pose ma question au premier ministre : Êtes-vous prêt à retourner à la table, à faire preuve de créativité et à fournir des fonds additionnels? Merci.

**L'hon. M. Higgs** : Merci, Monsieur le président. Je suis tout à fait d'accord avec le député de l'Alliance. Voici une occasion pour nous de faire preuve de créativité. J'appuie sans réserve cet appel à la créativité. J'appuie sans réserve le fait que nous devrions absolument pouvoir





augmenter les salaires. Cependant, il ne peut pas revenir aux contribuables de simplement payer davantage ; nous devons donc faire preuve de créativité dans notre façon de dispenser les services. Nous devons être créatifs quant à l'éventail de compétences exercées au sein des foyers de soins, examiner le nombre d'infirmières et d'infirmiers diplômés, de préposés aux services de soutien à la personne et de personnel infirmier auxiliaire autorisé et trouver une façon pour que le tout fonctionne. Nous devons examiner le nombre de congés de maladie. Nous devons examiner le nombre d'accidents. Nous devons examiner le nombre d'heures de soins. Nous devons examiner la façon dont nous assurons les services.

Monsieur le président, le député a raison. Je suis préoccupé par le fait d'établir ici un précédent, car le redressement de la situation constitue le précédent que nous devons établir pour l'avenir de notre province. Nous ne continuerons pas à refiler de tels coûts aux générations futures. Nous réglerons la question.

**M. DeSaulniers** : Merci, Monsieur le prés... Monsieur le président, j'ai failli vous appeler « Mr. President » en anglais. Veuillez m'excuser.

Je n'ai pas vraiment obtenu la réponse que je cherchais. Je sais que les parties peuvent négocier et se regarder bien en face. Voilà la meilleure façon de parvenir à un accord. Voilà la meilleure façon de résoudre les problèmes. On s'engage par une simple poignée de main, puis on s'en va recommander aux membres et aux parties concernées d'accepter l'entente. Encore une fois, voici ma question : Le gouvernement est-il prêt à fournir des fonds additionnels et à faire preuve de créativité à la table des négociations, et quand compte-t-il le faire?

**L'hon. M. Higgs** : En fait, je pensais déjà avoir répondu à la question. L'idée, c'est que nous devons faire preuve de créativité pour trouver d'autres fonds. Voilà, je pense, la façon la plus simple dont je peux présenter la situation, car les deux éléments vont de pair. Malheureusement, les discussions n'ont porté jusqu'à maintenant que sur l'un des deux. En fait, il s'agissait de dépenser plus d'argent et de présenter une nouvelle offre, selon la position adoptée au cours du printemps ou de l'été. Cette position a peut-être été adoptée dans l'espoir que le gouvernement jetterait l'éponge pendant la période électorale, mais cela n'a pas été le cas. Les parlementaires en question jettent l'éponge maintenant qu'ils sont dans l'opposition, et c'est désolant. Il ne s'agit pas de baisser les bras. Il s'agit de travailler ensemble à des solutions ingénieuses.

Monsieur le président, je suis disposé à travailler ainsi et j'aimerais demander au député de l'Alliance de nous aider, car nous devons sérieusement faire preuve de créativité pour déterminer les salaires qu'il convient de verser et les gestes qu'il convient de poser pour que nous puissions préserver l'avenir. Merci.



[Original]

## Aide sociale

**M<sup>me</sup> Mitton** : Le budget comprend des réductions de 9 millions de dollars pour ce qui est de la sécurité du revenu. En janvier, la ministre du Développement social a constaté qu'elle ne pouvait pas imaginer que le ministère puisse perdre n'importe quelle somme sans nuire aux services. Selon le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick, 23 % des femmes occupant un emploi travaillent à temps partiel, comparativement à 10 % des hommes, et 23 % des femmes de la province ont un faible revenu, comparativement à 17 % des hommes.

Nous pouvons donc conclure que ce sont les femmes qui sont disproportionnellement touchées par cette réduction budgétaire. Comment la ministre du Développement social peut-elle justifier de telles réductions, alors que nous savons que ces dernières ont un impact sur les services et la prospérité économique de la province?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Merci, Monsieur le président. Il semble que, parfois, lorsque des personnes sont dans l'opposition, elles pensent qu'un interrupteur peut être basculé et que des changements peuvent être effectués immédiatement. Je suis toutefois très fière que nous ayons prévu dans le budget des augmentations salariales pour certaines des personnes les moins bien payées au sein de nos professions au Nouveau-Brunswick : le personnel des services de soutien à domicile et des foyers de soins, les travailleurs des foyers de soins spéciaux et le personnel de garderie. Nous avons augmenté les salaires de ces personnes, et cela n'a pas été facile, Monsieur le président. En fait, je n'arrivais pas à croire à quel point il était difficile de trouver l'argent, car je pensais que, après la perception de 1 milliard de dollars de plus par année en taxes et impôts, une certaine marge de manoeuvre se serait dégagée dans les budgets en question. Cependant, Monsieur le président, les gens de l'ancien gouvernement ont tout dépensé. Ils ont tout dépensé, non seulement pendant les années où ils étaient en situation déficitaire, mais aussi pour les années à venir. Ce ne sera pas facile, mais nous nous occuperons des femmes de la province.

**M<sup>me</sup> Mitton** : Monsieur le président, je pense, surtout pour ce qui est des types de professions en question, que l'équité salariale serait un très grand pas dans la bonne voie.

Monsieur le président, le pouvoir d'achat des bénéficiaires de l'aide sociale continue de diminuer chaque année. La plupart des catégories de bénéficiaires n'ont pas reçu d'augmentation de leur taux de base depuis 2010. Un rapport récent du Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick a révélé qu'une personne vivant à Moncton aurait besoin de 1 300 \$ par mois simplement pour joindre les deux bouts, alors qu'un bénéficiaire de l'aide sociale qui est célibataire et apte au travail ne reçoit que 537 \$ par mois.



Récemment, j'ai parlé avec une travailleuse sociale qui m'a dit qu'elle ne savait tout simplement pas comment une personne pouvait vivre d'une telle somme d'argent, que cela semblait impossible. Pour ma part, je ne peux pas m'imaginer vivre de 537 \$ par mois. Le gouvernement actuel force les gens à choisir entre payer leur loyer et mettre de la nourriture sur la table. Quand la ministre du Développement social s'attaquera-t-elle de front à la pauvreté en augmentant les taux d'aide sociale à un niveau qui répond aux besoins fondamentaux des gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** : Monsieur le président, les temps ne sont pas faciles. Cependant, je veux simplement évoquer le gouvernement de David Alward. C'est le gouvernement de David Alward qui a doublé les prestations d'aide sociale accordées aux célibataires aptes au travail. Il s'agissait d'un gouvernement conservateur. Nous avons de nouveau un chef qui a dit que nous examinerions la réforme de Développement social. Cela se fera en consultation. Nous nous pencherons sur tout ce que nous devons faire.

Toutefois, Monsieur le président, l'autre volet, le fait très important dans la question de la députée, c'était qu'un célibataire apte au travail reçoit 537 \$ par mois. Je peux vous dire que je conviens certainement que ce n'est pas beaucoup d'argent. En ce qui concerne les personnes aptes à être employées, nous devons les soutenir, nous devons les rendre autonomes et les aider à intégrer le marché du travail, comme cela s'est fait par le passé. Nous devons continuer en ce sens. Si une personne est handicapée, si une personne a besoin de plus de prestations, Monsieur le président, il nous incombe donc à tous de nous assurer que cette personne en obtient plus, et il est de notre devoir de défendre ses intérêts. Nous le ferons, Monsieur le président. Je demande aux parlementaires de se joindre à nous à cet égard. Merci.

### Négociations collectives

**M. Melanson** : Monsieur le président, le gouvernement actuel semble suivre une tendance. Quand il ne souscrit pas à une chose, il engage une action en justice et essaie de régler les problèmes par l'entremise des tribunaux. Monsieur le président, les conventions collectives sont la responsabilité du président du Conseil du Trésor. Quand nous étions au pouvoir, nous avons signé 25 des 26 conventions collectives. Le président du Conseil du Trésor et ministre des Finances a aussi augmenté le poste budgétaire Provision pour fonds supplémentaires, qui est appelé « caisse noire ». Une somme additionnelle de 53 millions de dollars est prévue pour ce poste budgétaire. Pourquoi le président du Conseil du Trésor n'essaie-t-il pas de régler le problème lié aux travailleurs des foyers de soins et n'utilise-t-il pas des fonds de sa caisse noire pour le faire?

**L'hon. M. Steeves** : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Ce dernier parle de 53 millions de dollars. Savez-vous quoi? Nous essayons d'équilibrer les comptes de la province. Nous essayons d'afficher un excédent. Nous essayons de rembourser la dette nette. Oui, les fonds dont parle le député sont disponibles. Ils sont réservés à l'aide financière en cas de catastrophe. Les fonds servent à payer les frais supplémentaires d'entretien hivernal qui découlent de chutes de neige plus abondantes que la



normale. Nous savons que des inondations auront lieu. Nous ne savons pas quelle sera l'étendue des dommages, mais nous savons qu'il faudra de l'argent pour les réparer. Nous essayons toujours de payer les dommages causés par la pluie à Saint John et par les tempêtes qui se sont abattues sur nous en janvier. Les fonds servent aussi à payer les élections partielles municipales inattendues. Ils sont consacrés aux frais juridiques supplémentaires. L'argent est destiné aux jours de séance supplémentaires de l'Assemblée législative. Le député sait qu'il en est ainsi. Il a été président du Conseil du Trésor et il sait où les fonds sont affectés. Il s'agit de la somme raisonnable à dépenser et à mettre de côté pour que nous disposions des fonds nécessaires lorsque nous sommes frappés par une tempête importante ou par des inondations. Voilà à quoi servent les fonds.

**Le président :** La période des questions est terminée.

